



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

AFFICHÉ LE
22/09/2025

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 18 / 17

Convocation du 12/09/2025
Affichée le 12/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure – AINCIART Cécile (*à partir de la délibération n°5*) – GOURGUES Karine – LEMBURE Elodie – SORHOUE Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent.

PROCURATIONS : M. ESQUERMENDY Mikel à M. LABARTHE Jean-Marc.
Mme AINCIART Cécile à Mme ELGOYEN-HARITCHET Valérie.

EXCUSÉS : M. BIDEGARAY Barthélémy.

N°	OBJET	VOTE
01	Règlement des services Enfance & Jeunesse - Année scolaire 2025/2026 (<i>Annule et remplace la délibération du 03 juillet 2025</i>).	UNANIMITE
02	Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet.	UNANIMITE
03	Création d'emplois saisonniers d'adjoint d'animation en contrat d'engagement éducatifs – Vacances de Toussaint 2025	UNANIMITE
04	Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2026/2030	UNANIMITE
05	Décision modificative n°4 au BP 2025 – Acquisition de matériel	UNANIMITÉ
06	Décision modificative n°5 au BP 2025 – Garage centre socioculturel	UNANIMITE
07	Décision modificative n°6 au BP 2025 – Padel	UNANIMITÉ
08	Subvention de fonctionnement à l'association Adour Plaisance	UNANIMITÉ
09	Adhésion à la centrale d'achat du syndicat mixte La Fibre64	UNANIMITE
10	Renouvellement de la convention d'occupation d'une salle communale par AFT ACADEMIE.	UNANIMITE
11	Déclassement d'une portion de la voie communale de Pouton.	UNANIMITE

12	Avis sur le principe de suppression et d'aliénation d'une portion d'un chemin rural sur la Route de Lahonce.	UNANIMITE
13	Campagne de dératisation au niveau de la rue Jean Ducourneau	UNANIMITE
14	Conditions d'utilisation de salles communales par les listes candidates aux élections municipales 2026.	UNANIMITE
15	Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Exercice 2024.	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20H10.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 22/09/2025

URCUIT, le 19/09/2025

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

